

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 09 février 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 novembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR NOUVEAU NOM DE LA CC

Monsieur le Maire nous rappelle que jusqu'à présent nous compilions les 2 noms de la Communauté de Commune soit Communauté de Commune Save Garonne et Coteaux de Cadours (CCSGSS). Il s'agissait d'un nom temporaire.

Il a été décidé de changer le nom pour trouver un nom commun. Un Bureau d'Etudes a été mandaté en septembre pour faire des propositions. Le nom choisi de la nouvelle Communauté de Communes proposé est « Les Hauts Tolosans » avec le slogan « Terres fortes de Garonne ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau nom.

DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT DU SOLDE DES TRAVAUX DE L'EGLISE VERSE PAR GROUPAMA

Monsieur le Maire a reçu un chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 9 902.78 € comme solde de l'indemnité des travaux de consolidation de l'Eglise.

L'assurance Groupama avait accordé une indemnité de 133 886.29 €, déduction faite du FCTVA récupéré par la commune et de la franchise de 1 520 €, sur la base d'un montant des travaux de 161 977.00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'encaissement du solde.

INFORMATIONS SUR LE PROJET D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet. Il s'agit de faire ralentir les véhicules dans la commune, de faire respecter la priorité à droite du Chemin d'Engindre et de proposer un piétonnier à la Rue des Métiers.

Monsieur le Maire a aussi rappelé le budget qui est de 150 000 € HT pour les 2 projets prévus à Cox qui se situent rue des Métiers et rue de Lectoure.

La première proposition du Bureau d'Etudes est de 168 805.94 € HT pour la rue des Métiers qui ne correspond pas à l'objectif budgétaire.

Le Bureau d'Etudes fera une nouvelle proposition le 19 février 2018 en proposant une nouvelle étude technique et financière sur ces deux projets.

EMPLOI AGENT DU SIVU VAL DE SAVE

Suite à la dissolution du Syndicat du Val de Save au 31 août 2017, la municipalité de Cox a perçu un salarié. Il s'agit de la diététicienne.

Elle est agent administratif et non agent technique. Avant le 01 septembre 2017, Mme Goncalves faisait 15h30 par semaine pour son poste principal. La différence lui permettait de faire 8 heures dans son second emploi.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Depuis le 01 septembre 2017, elle a un emploi principal de Professeur de Diététique de 18 heures de cours par semaine qui correspond à un temps complet. Monsieur le Maire attend une confirmation pour connaître le nombre d'heures qu'elle peut désormais faire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a proposé une première fiche de poste à l'intéressée en janvier 2018 que Mme Goncalves a refusée.

D'autre part, Mme Goncalves demande le versement de sa prime de 500 €. Cette prime lui a déjà été versée en juillet 2017 par Val de Save au moment du transfert. Mme Goncalves a demandé le paiement de cette prime une nouvelle fois. La Commune de Cox, sur la base des renseignements fournis par le CDG 31, refuse de payer une deuxième fois cette prime puisqu'elle a déjà été perçue.

Le Conseil Municipal demande de connaître les conséquences si ce poste est supprimé. Monsieur le Maire explique que si nous décidons de supprimer le poste, nous devons payer le centre de gestion. La commune devra verser pendant 3 ans 150 % du montant actuel pour en payer les frais.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons décidé de contacter une Avocate pour avoir un appui et nous aider sur cet emploi. Les frais de l'Avocat sont pris en charge par l'Entente.

En attendant, une seconde fiche de poste a été rédigée par Céline Oudin, validée par Roland Cléménçon et sera proposée à Mme Goncalves.

EDITION DU DICRIM SUITE AU PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été validé en novembre 2015 par la Préfecture.

Pour faire une continuité à ce PCS, nous devons éditer un DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risque Majeurs) destiné aux habitants de Cox.

Il s'agit de reprendre ce qui est noté sur le PCS et d'informer les usagers sur les mesures à prendre en compte et à tenir. Céline Oudin a proposé à Monsieur le Maire un DICRIM pour la Commune.

Monsieur le Maire a présenté le projet de DICRIM au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide le DICRIM pour impression et pour distribution.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la proposition du Bulletin Municipal. Nous ajouterons le budget 2017 dans ce bulletin. Céline Oudin enverra le Bulletin modifié au Conseil Municipal pour validation avant impression.

CREATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous allons créer un site Internet pour la commune de Cox avec l'aide de l'ATD dans le cadre du programme « DésIDé 31 ». Le montant est de 60 € HT à la création puis 30 € HT chaque année. Un cahier des charges est en cours de rédaction par Céline Oudin. Il sera proposé au conseil municipal avant d'être transmis à l'ATD. La Secrétaire de Mairie suivra une formation pour la gestion du site.

Le Conseil Municipal conseille de vérifier les conditions de gestion du site internet notamment le cyber sécurité.

CREATION D'UN BLASON POUR LA COMMUNE

Suite à une demande du Conseil Municipal, il est proposé de créer un blason représentant l'identité de la commune de Cox. Céline Oudin a contacté JF Binon, bénévole, qui a proposé plusieurs modèles.

Monsieur le Maire présente ces projets de blasons au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal retient le dernier blason composé de quatre quartiers représentant la croix occitane sur fond rouge, les clés de Saint Pierre saint patron de la paroisse sur fond blanc, les poteries typiques de l'artisanat potier de Cox sur fond blanc, un épi de blé pour l'activité agricole sur fond vert.

Pour validation, le Conseil Municipal souhaite rajouter un fond marron dans le quartier des poteries.

Céline Oudin contactera à nouveau M. Binon pour faire les dernières modifications et pour connaître la procédure pour officialiser le blason.

DIVERS

- Mardi 15 mai à 19h00 à la salle de cinéma de Cadours, projection du film « Demain » avec la présentation du diagnostic, suivi d'un débat à l'occasion du lancement du Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET).
- La Compétence des Affaires Scolaires a été restituée aux communes avec les agents et les biens. L'École maternelle de Cadours a été payée par l'intercommunalité et a été restituée à ce jour à la commune de Cadours ; pour Cox, la garderie a été payée 100 000 € par l'intercommunalité et est restituée à la commune de Cox. Les mairies de Garac, Le Castéra et de Bellegarde ont envoyé un courrier à Monsieur le Maire de Cox demandant le dédommagement de ces biens. Nous avons 3 possibilités pour le calcul, soit nous prenons la valeur d'achat ou l'autofinancement (l'intercommunalité a reçu 50 % de subventions) ou la valeur réelle du bien. Le Cabinet d'Etudes, employé au moment de la dissolution de la Communauté de Commune des Coteaux de Cadours, est mandaté pour nous proposer une solution à présenter aux mairies de Garac, Le Castéra et de Bellegarde.
- Un projet est lancé pour créer un parcours dans Cox sur l'artisanat potier dans la commune : nous allons rencontrer prochainement le nouveau Président de l'association les « Terres Vernissées » pour créer le circuit.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, B. Larribère, P. Link, M. Samazan.

Membre du CM excusé : Mr J. Dirat